La Brie Boisée
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Compte-rendu du Conseil de la Communauté de Communes de la Brie Boisée

2 Septembre 2006

I – Vote du Budget Supplémentaire 2006 :

A l'unanimité, le Conseil de la Communauté de Communes adopte le Budget Supplémentaire 2006 qui se présente ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 363 035,31 €
- Recettes de fonctionnement : 363 035,31 €
- Dépenses d'investissement : 139 287,48 €
- Recettes d'investissement : 139 287,48 € .

II – Convention « Forestiers Juniors » :

La convention réglemente les rapports avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (A.E.V.) dans le cadre de l'opération « Forestiers Juniors ». Il est à noter que cette année, du fait du très grand succès de l'opération, les « Forestiers Juniors » ne devraient assurer que 3 interventions par classe au lieu des 4 de l'an passé. Suite à la demande de Monsieur Franck PAILLOUX, il est précisé que les thèmes de ces interventions pédagogiques sont librement choisis par l'A.E.V., en concertation avec l'instituteur.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer la convention relative au dispositif « Forestiers juniors » avec l'Agence des Espaces verts de la Région Ile-de-France

III – Convention avec le journal « La Marne » :

Madame le Président expose que le projet de convention propose de faire bénéficier les nouveaux habitants de nos communes d'un abonnement annuel, financé par la Communauté de Communes au prix de 40 € TTC. En complément, les communes pourront bénéficier de rubriques régulières de communication.
Le nombre de nouveaux arrivants est estimé à 115, soit un coût global de 4.600 € TTC. Il sera demandé aux communes de bien relayer l'information afin de recenser au mieux la population concernée et de lui faire bénéficier au plus tôt de ce dispositif.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer la convention avec le journal « La Marne ».

IV – Convention avec la commune de Pontcarré relative à l'organisation de CLSH :

En l'absence de Monsieur Tony SALVAGGIO, 4ème Vice Président, Madame le Président expose que la DDJS ayant soulevé l'absence de compétence « jeunesse » dans les statuts de la Communauté de Communes, l'organisation juridique des CLSH de petites vacances a dû être modifiée. En effet, le projet d'ouverture de centre de loisirs maternel (ou aussi appelé pré-élémentaire) est impossible tant que la Communauté n'a pas la compétence jeunesse inscrite dans ses statuts. De même il y aurait un risque de retrait de l'agrément pour le CLSH élémentaire… La réunion du Bureau élargi en date du 22 septembre dernier à Favières a conclu à différents transferts de compétence à la Communauté de Communes, sous réserve d'un phasage. Mais ce transfert n'est pas instantané et il ne pourra avoir lieu avant l'ouverture du centre. En attendant le transfert de compétence, il est donc proposé que Pontcarré porte officiellement la responsabilité du centre, dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes. Cette convention actualisera celle de 1999, relative à l'utilisation des locaux et permettra l'ouverture en toute légalité du centre de loisirs pré-élémentaire.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Président à signer la convention avec la commune de Pontcarré.